

JOURNAL DE LA HAYE.

LA HAYE. 11 Mars. La sympathie pour les malheureux et les opprimés est sans doute un noble sentiment en soi, mais il ne faut pas qu'il dégénère en mégalomanie ou en don-que-dieuisme, sous peine de jeter du ridicule sur la cause dont on se déclare le champion...

LA HAYE. 11 Mars. La sympathie pour les malheureux et les opprimés est sans doute un noble sentiment en soi, mais il ne faut pas qu'il dégénère en mégalomanie ou en don-que-dieuisme, sous peine de jeter du ridicule sur la cause dont on se déclare le champion...

le Constitutionnel professait les mêmes sentiments, l'été de cette différence seulement, que les Débats expriment une demande douloureuse du succès de l'insurrection, tandis que le National et la Réforme exhortent les Français à secourir les Polonais. Nous reproduisons ici le commencement d'un article que la Réforme publie sous le titre: 'Souscription pour la réclamation polonaise'.

3<sup>e</sup> Délibération des présidents de section extra-ordinaire sur la marche à imprimer aux travaux des sections; Faculté, accordée aux présidents de section, de provoquer dans leurs sections respectives la discussion sur des points importants qui n'auraient été soulevés que dans une seule section, et qui cependant peuvent exercer une certaine influence sur la décision définitive de la chambre.

LA NATIONALITÉ POLONAISE, reconnue dans l'adresse annuelle des chambres comme un droit sacré, n'a peut-être besoin que d'un admirable mouvement d'éloquence de M. de Lamartine ou de M. Berryer pour devenir un fait accompli.

La Seconde Chambre des États-Généraux avait nommé une commission pour reviser le règlement d'ordre de la Chambre. M. Faber van Riemsdyk, rapporteur de ladite commission, a lu son rapport dans la séance du 10 février.

Nous apprenons qu'avec l'autorisation du Roi une exposition des produits de l'industrie nationale aura lieu à Delft dans le courant de cette année.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 12 MARS 1846.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO. (1)

XL. La provocation. continua Beauchamp, je profitai du silence et de l'obscurité de la salle pour sortir sans être vu. L'huissier qui m'aurait attendu à la porte. Il me conduisit à travers les corridors jusqu'à une petite porte donnant sur la rue de Vaugirard. Je sortis l'âme brisée et ravi tout à la fois, pardonnez-moi cette expression, Albert, brisée par rapport à mon amie de la Providence, et ravi par rapport à la vengeance paternelle. Oui, je vous le jure, Albert, de quelque part que vienne cette révélation, je dis, moi, qu'elle peut venir d'un ennemi, mais que cet ennemi n'est que l'agent de la Providence.

voir la chose du même point de vue que vous. Ce qui vous semble venir, à vous, d'une source céleste, me semble venir à moi, d'une source moins pure. La Providence me paraît, je vous l'avoue, fort étrangère à tout ceci, et cela heureusement; car au lieu de l'invisible et de l'impalpable messagère des récompenses et des punitions célestes, je trouverai un être palpable et visible, sur lequel je me vengerai, oh! oui, je vous le jure, de tout ce que je souffre depuis un mois. Maintenant, je vous le répète, Beauchamp, je tiens à rentrer dans la vie humaine et matérielle, et si vous êtes encore mon ami comme vous le dites, aidez-moi à trouver la main qui a porté le coup.

pulaire, qui ne peut pardonner au comte de Morcerf d'être pair de France. Et, tenez, cette rupture de mariage sans raison donnée; oui, c'est bien cela. — Informez-vous, Albert (mais ne vous empotez pas d'avance), informez-vous, dis-je, et si la chose est vraie... — Oh! oui! si la chose est vraie, s'écria le jeune homme, il me payera tout ce que j'ai souffert.

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.



Il n'est pas de les résoudre, mais de mettre en relief la résistance du ministère aux réformes les plus légitimes, même quand il s'agit de celles auxquelles il a donné depuis longtemps un assentiment de principe. Les questions se posent aujourd'hui bien moins devant la Chambre que devant les électeurs.

Sous ce rapport, la proposition relative à la conversion de la rente est une bonne manœuvre pour l'opposition. Le ministère n'a pas le beau rôle. Le pays veut cette grande réforme financière qui s'est accomplie dans tous les états qui ont la pratique du crédit public. La France seule fait exception; son crédit est sinon le premier, du moins le second éredit du monde, et ce qu'ont fait des gouvernements de posant d'une puissance de moyens incomparablement inférieurs, le gouvernement français ne peut ou ne veut pas le faire. L'opposition a compris que le gouvernement n'aurait pas l'avantage dans le débat; elle a donc habilement agi en présentant la proposition sur le remboursement de la rente; et en se préparant devant la chambre une défense qui plaidera sa cause devant les électeurs.

La proposition de M. de Remusat, qui date de l'année dernière, a été complètement repoussée par la commission à une époque où la majorité ministérielle était moins prononcée et moins résolue qu'elle ne l'est aujourd'hui. Aussi le résultat de la session dernière sera-t-il, à plus forte raison, confirmé dans la session actuelle.

On a commencé avant-hier la discussion sur la proposition de M. de St. Priest, relative à la conversion des rentes. M. de St. Priest a déclaré que ce n'est pas le vote de la conversion des rentes qu'il demande, mais la suppression de la loi de 1825, et la manifestation de la volonté nationale. M. de Lamartine a repoussé le principe d'une conversion. M. Dillon-Barrat a appuyé la proposition de M. de St. Priest, et M. le ministre des finances a déclaré que cette mesure ne rapporterait à l'état qu'une économie de 10 millions, était inopportune, et que dans le moment actuel, à une époque où le pays entre dans de grandes entreprises de travaux publics, la mesure serait imprudente et pourrait amener de grands désastres financiers, sinon une catastrophe. Il n'y avait pas encore de solution au départ du courrier; mais elle n'était pas douteuse.

Voici comment notre correspondant nous transmet le résumé du discours prononcé par M. de Lamartine.

L'orateur donne lecture du rapport, et conclut que le gouvernement n'a pas le droit de faire la conversion. L'autour de la proposition vous a dit: l'horizon est calme, les conditions politiques sont favorables, c'est le jour est mal choisi par le pour cette déclaration. L'Amérique s'agite au sujet de l'Orégon; une guerre, Dieu en préserve le monde! est peut-être sur le point d'éclater entre elle et l'Angleterre; 100,000 de nos soldats combattent en Afrique avec des succès divers. Enfin, voilà la Pologne, non morte, qui donne un signe de vie et se lève pour reconquérir sa nationalité.

Les bureaux se sont ensuite occupés de la proposition de M. de Gasparin, relative aux conditions d'admission dans les emplois publics. La discussion préliminaire qui a été engagée n'a pas été favorable à l'auteur de la proposition. Plusieurs membres ont fait ressortir nettement la défecuosité.

### Nouvelles du Caucase.

St-Petersbourg, 6 février.

Les rapports du général-major prince Andronnikoff, qui commandait le Daghestan pendant l'absence du prince Goussinsky-Dolgorouki, contiennent des détails sur l'impression favorable produite sur les tribus du Daghestan central par le désastre des Murides non loin de Hodjal-Makhi. Le district de Moukarsk a été purgé des agents de Chamil, sans qu'on ait tiré un seul coup de fusil, et les habitants se sont soumis sans conditions aux autorités du khanat de Kuzikoumuk.

Le plus grand calme continue de régner dans le Daghestan méridional et septentrional, de même que sur la ligne du Caucase et dans le pays de la mer Noire.

En annonçant la destruction du bois de Goïto, il avait été dit qu'au mois de janvier les troupes se concentreraient de nouveau pour faire les coupes nécessaires dans la forêt de Ghéki. Dans ce but, le général-major Nestéreff a quitté, au milieu de ce mois, le fort de Volinsk, à la tête d'une colonne de 6 bataillons, 6 escadrons et 10 bouches à feu, tandis que le lieutenant-général Freitag organisait à Vozdvinsk une autre colonne de 10 bataillons et 10 pièces de canon, avec 4 mortiers à la Cohorn. Ces deux colonnes, après avoir eu avec les indigènes de faibles escarmouches, marchèrent sur la forêt de Ghéki de deux côtés différents. La canonnade exécutée par le général Freitag sur la lisière du bois où l'attendait les Tchetchènes servit de signal au général Nestéreff, qui s'ébranla aussitôt de la position qu'il occupait sur le ruisseau de Vallerik. L'ennemi ne pouvant résister ni au feu de l'artillerie, ni à la double attaque de nos troupes, chercha son salut dans la fuite; nos colonnes occupèrent la forêt de Ghéki et commencèrent immédiatement à couper et à brûler le bois le long du passage. Ces travaux se poursuivaient vigoureusement, et malgré des efforts des Tchetchènes qui engageaient souvent la fusillade avec nos troupes, notre perte était tout-à-fait insignifiante, à la date du 19 janvier.

On a reçu d'excellentes nouvelles de l'aile droite de la ligne du Caucase. Le lieutenant-général Zavadoffski, qui commande temporairement dans ces contrées, annonce que sur l'invitation des chefs Abadseks, il s'est rendu le 3 janvier sur la ligne de la Laba, pour terminer les négociations relatives à la soumission de cette peuplade au sceptre de l'empereur. Les députés et les notables Abadseks étaient déjà préalablement rassemblés au fort de Mokhochev. Les pourparlers ont duré plusieurs jours, et enfin, le 8 janvier, les anciens de la nation et les effendi ont signé au nom de tous les Abadseks demeurant entre les rivières de Peha et de Pésoung, les conditions qui leur avaient

été proposées pour leur réintégration au nombre des sujets de l'empire.

La grande et belliqueuse peuplade des Abadseks, qui compte environ cent mille âmes, a offert cette soumission volontairement et sans avoir été contrainte par la force de nos armées. Elle s'est engagée à vivre paisiblement dans ses limites, à entretenir désormais des relations de bonne amitié avec nous, à ne pas donner asile à des gens suspects, à s'opposer aux entreprises hostiles des autres tribus, à ne pas enfreindre nos lois et à établir un gouvernement et une administration stables et conformes aux usages du pays.

Cet événement aura de grands résultats pour la situation de la ligne du Caucase et fera une impression marquante sur les autres peuplades déjà portées à la paix et parmi lesquelles celle des Chapsounges n'attend que le printemps pour conclure les négociations de sa soumission.

Pendant ces derniers temps et avant leur soumission définitive, les Abadseks s'étaient très-bien conduits et avaient cessé toute hostilité contre notre ligne de la Laba, prouvant par là leur tendance à la paix et leur désir de remplir, les promesses qu'ils ont faites au général-en-chef l'automne dernier.

Le calme dont jouit cette partie de la ligne a beaucoup contribué au succès des travaux qu'on achève sur la Laba. Les forts et les villages situés sur cette rivière sont dans l'état le plus florissant. Les troupes, ainsi que les non-combats, n'ont presque pas eu de maladies pendant l'année dernière. Les cosaques du régiment de la Laba ont eu une si belle récolte, que les plus pauvres d'entr'eux se trouvent dans l'abondance. Les villages de Mikhaïlovka et de Pétropavlosk, construits l'été dernier, présentent un aspect de bien-être vraiment remarquable. Quoiqu'elles aient été fondées au mois de juin dernier, elles contiennent déjà, l'une 210 et l'autre 214 maisons, sans compter les boutiques et les établissements communaux. Grâce à leurs excellentes récoltes, les cosaques vivent dans l'abondance, et ils ont profité du calme qui règne parmi les peuplades voisines, pour préparer sur l'autre rive de la Laba les bois de construction nécessaires pour compléter leur établissement.

### Nouvelles de Suisse.

Les élections pour le grand-conseil ont eu lieu à Berne, le 2 mars. Le résultat de l'opération était prévu: M. Ochsenben, le généralissime des corps francs, a réuni à Nidau 1,055 voix; M. Neuhaus a dû se contenter de 33 voix à Biel, qui le nommait jusqu'à présent; il est vrai que son nom est sorti ailleurs du scrutin, la grande majorité des membres de la nouvelle assemblée est ultra-libérale, Berne n'a nommé qu'un seul conservateur contre six radicaux. Dans tout le canton, les élections ont ressemblé à de véritables saturnales.

Le grand-conseil a nommé pour l'année 1846 M. Neuhaus et ses collègues à dire son rapport, qui conclut à la destination des indigènes.

Plusieurs journaux anglais et français ont publié une lettre dans laquelle M. Mazzini, réfugié italien, invitait le *corort* à rappeler les soldats suisses engagés au service des cours de Rome et de Naples. M. Mazzini a longtemps habité la Suisse; il n'en est que plus étonnant de le voir ignorer jusqu'aux principes les plus élémentaires du droit politique de ce pays. Le *corort* n'a rien à voir dans la question qu'il soulève; l'article 8 du pacte fédéral accorde à chaque canton le droit de faire et de signer des capitulations militaires avec tous les états qui sont en bons rapports avec la confédération. Si le *corort* voulait intervenir dans une affaire pareille, les cantons lui répondraient par une simple non-réponse. Il y a plus, certains cantons, Zurich entre autres, se sont interdits les capitulations militaires; il n'y en a pas moins en ce moment même 1,300 Zurichois à Naples, 300 à Rome, et plusieurs centaines à Alger et dans les colonies hollandaises de l'Inde. M. Mazzini, qui n'a pas en les mêmes scrupules que ceux de Zurich, a pu récemment aller au service de Naples. C'est tout d'abord à ces cantons, et en parti qu'il y domine actuellement, qu'il faudrait s'adresser, et M. Mazzini, et les journaux qui se sont mis pour lui en frais de déclamation.

### Le grand-conseil a adopté le décret suivant.

Le grand-conseil de la république de Berne.

Vu la déclaration du 27 janvier, signée par MM. les conseillers d'Etat Neuhaus, ancien avoyer; Weber, Leibundgeet, Bigler, Jaggi, Schmalz, Steinhauer, Banderer, Dahler.

Vu le décret du grand-conseil du 12 février, et l'arrêté du 19 du même mois, par lequel les neuf conseillers d'Etat susmentionnés ont été sommés de donner la déclaration tranquillisante qu'ils prêteront les mains à l'exécution du décret du 12 février.

Attendu que cette déclaration n'a pas été donnée d'une manière satisfaisante, et que M. l'avoyer Neuhaus a annoncé, tant en son nom qu'au nom de ses huit collègues, persister dans la déclaration du 27 janvier dernier.

Considérant que, par cette conduite, les neuf conseillers d'Etat se sont mis en opposition avec les décisions positives du grand-conseil, et que la continuation d'un pareil état de choses pourrait avoir des suites fâcheuses pour les intérêts les plus précieux de l'Etat; faisant application de l'art. 20 de la constitution, décrète:

MM. les conseillers d'Etat Neuhaus, vice-avoyer; Weber, Steinhauer, Leibundgeet, Regler, J. Jaggi, Schmalz, Banderer, Dahler, sont révoqués de leurs fonctions de membres du conseil exécutif.

Le grand-conseil exprime le regret que la déclaration des neuf conseillers d'Etat en date du 27 janvier 1846, ait donné lieu à des mésintelligence et excité la méfiance.

Toutefois, considérant la nécessité d'assurer le maintien de l'ordre et de la paix, ainsi que d'une administration régulière dans le canton de Berne, et confiant dans la loyauté et dans le patriotisme des neuf conseillers d'Etat, le grand-conseil décrète qu'il ne sera pas donné d'autre suite à cette affaire.

Il est en outre recommandé au conseil exécutif de tenir avec fermeté les rênes de l'Etat et de veiller à la stricte et complète exécution des lois, jusqu'à ce qu'un nouvel ordre de choses ait remplacé les autorités actuelles.

### Nouvelles de Saxe.

Dresde, le 4 mars.

Les journaux avaient annoncé ces derniers jours que le gouvernement avait ordonné à tous les Polonais résidants, de quitter la Saxe. Cette mesure paraissant d'une sévérité extraordinaire, et lésant en même temps les principes d'hospitalité et les intérêts matériels du pays, le député de Gablevitz en a fait dans la séance de la 2<sup>e</sup> chambre de ce jour, l'objet d'une interpellation au ministère. Le ministre de l'intérieur, M. de Falkenstein a avoué le fait, en ajoutant que le nombre des personnes qu'atteignait cette mesure, n'était que de 16, le gouvernement ayant fait autant d'exceptions qu'il avait pu. Quant aux motifs de la mesure, il a déclaré ne pas les pouvoir exposer en séance publique. La chambre, désapprouvant la mesure, s'est alors formée en comité secret. Là, les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères ont donné des explications qui ont duré plus de 2 heures.

Dans la même séance, le ministre de l'intérieur a été encore interpellé sur la question de savoir s'il avait connaissance d'un ordre donné par le gouvernement prussien, de n'admettre dans ses états aucun étranger que son passeport désignerait comme catholique allemand. Le ministre a déclaré n'avoir eu aucune communication de cet ordre.

## VARIETES.

### HISTOIRE DE LA CAPTIVITÉ DE SAINTE-HELENE.

Par le général Montholon, Compagnon d'exil et exécuteur testamentaire de l'Empereur.

(Suite. — Voir notre numéro 54.)

#### CHAPITRE XIII. Lord Amharst.

Un store-ship nous apporta enfin la fameuse grille de fer attendue avec tant d'impatience par sir Hudson-Lowe, pour empêcher ses terreurs nocturnes: 135 sentinelles ne le rassuraient pas; il lui fallait une grille entourant hermétiquement, et les clés de cette grille sous son oreiller.

Les variations subites de la température agissaient toujours plus ou moins sur la santé de l'empereur; mais jusque-là leur effet ne nous avait donné aucune inquiétude sérieuse. Cette fois, il en fut autrement; des symptômes de dysenterie se manifestèrent, et nous savions trop bien, par l'expérience de tous les jours, quels étaient les dangers de cette maladie sous le ciel brûlant de Sainte-Hélène. Pendant trois jours, notre inquiétude fut extrême, quoiqu'il n'y eût pas de progrès, mais il y avait péril tant que le calamel n'aurait pas fait que les médecins appellent son effet. Enfin, le cinquième jour, le mieux fut sensible; le huitième jour, l'empereur se trouvait assez bien pour vouloir prendre l'air dans le jardin. C'est alors que sir Hudson-Lowe, qui se dirigeait, avec deux ou trois officiers, vers notre logement, il rentra aussitôt.

Deux bâtiments arrivés d'Europe et du Cap nous apportèrent ces journaux, quelques brochures et des lettres. Nous apprimes ce qui nous était écrit, par des officiers du camp qui, persuadés que nous avions déjà lu nos lettres, nous parlaient de ce qu'elles contenaient. Ils avaient été la veille au bal chez lady Lowe.

Au nombre des brochures, se trouvait celle du docteur Waarden, du Northumberland; l'empereur la lut avec intérêt et me dicta, en réponse, huit ou dix lettres supposées écrites du Cap. Les notes qu'il m'avait précédemment dictées sur l'Egypte y furent intercalées. C'était une occasion qu'il ne voulait pas laisser échapper de réfuter d'odieuses calomnies. Le comte de Las Cases, auquel on attribua ces lettres du Cap, s'est défendu d'en être l'auteur et a publié des notes ou observations à ce sujet pendant son exil en Allemagne. Ces notes furent, comme tous ses actes, un témoignage de fidélité et de dévouement.

L'attaque de dysenterie avait été connue dans l'île, quelque soin que sir Hudson-Lowe prit à envelopper Longwood d'un voile impénétrable; les commissaires s'en émurent, ils demandèrent des communications officielles sur la santé de l'empereur, et renouvelèrent leurs instances pour être admis à le voir. Le gouverneur ne céda pas sur la question de libres communications avec Longwood, mais il consentit à donner copie des bulletins qu'il recevait du médecin. Cette circonstance fut le début de ses querelles sérieuses et personnelles avec le docteur O'Meara; il voulait que ce médecin lui fit des bulletins selon sa propre convenance, ou, pour dire plus vrai encore, qu'il les écrivit sous sa dictée. Le bulletin de santé devait être l'occasion d'un rapport sur tout ce qu'il aurait vu, appris ou entendu de l'empereur pendant le cours de la journée. Du médecin on voulait faire un méchant.

Verre de temps, l'empereur reçut la visite de l'amiral et de lady Amharst, et arriva ainsi à la fin de son exil. M. Mackenzie, qui servait dans la marine, fut l'indomptable lorsqu'elle était à l'île d'Elbe.

La mort tragique d'un employé du gouverneur, qui possédait la confiance la plus intime de sir Hudson-Lowe, fut, pendant quelques jours, le sujet de toutes les conversations de l'île: on prétendait, à tort, que cet homme était pendu parce que le gouverneur avait découvert qu'il le trahissait et ne faisait passer copie de toutes les dépêches du ministère, ainsi que des bulletins de toutes les nouvelles qu'on voulait nous cacher.

Plusieurs bâtiments arrivèrent des Indes et du Cap; bon nombre de passagers, et presque tous les officiers de ces vaisseaux obtinrent d'être présentés à Longwood; le capitaine de l'un des bâtiments en profita pour se mettre à la disposition de l'empereur et lui offrir de le mener où il voudrait. Ce noble projet lui était inspiré, disait-il, par son indignation de la conduite du gouvernement anglais, et surtout de sir Hudson-Lowe, indignation, ajoutait-il, qui était partagée en Angleterre dans toutes les classes de la société, et que tout le monde partageait, à l'exception de quelques amis des ministres.

L'empereur écouta avec un bienveillant intérêt l'offre de ce bon marin, mais il la refusa.

C'est vers la même époque qu'un officier de la garnison conçut tout un plan d'évasion, dont le succès était certain pour gagner le rivage sur un point de la côte opposée à James-Town, et que gardait un poste d'infanterie. Il prétendit en être entendu avec le commandant de l'un des bâtiments de la croisière. Des chaloupes pouvaient seules aborder, mais c'était tout ce qu'il fallait, puisqu'avec une chaloupe armée de bons rameurs, il était facile de gagner le bâtiment destiné à la fuite. Une heure de marche nous séparait de ce point; mais, soit que déjà sa résolution fut prise de ne point se sauver, soit qu'il ne crût pas à la sincérité des offres qui lui étaient faites ou à la possibilité de la réussite, l'empereur les refusa sans hésitation.

Deux bâtiments arrivés, l'un de l'Angleterre, l'autre de la Chine, apportèrent à Longwood de nouveaux sujets de querelles avec sir Hudson-Lowe. Un maître canonier s'était chargé de présenter à l'empereur un beau buste de marbre du roi de Rome, sculpté à Florence, et que l'on disait fait d'après les ordres de l'impératrice Marie-Louise, pour être offert au père et au mari, en hommage de ses tendres souvenirs. Mais quelle conséquence ne devait pas avoir un semblable message dans l'imagination de sir Hudson-Lowe! C'était peut-être tout une conspiration! Le buste pouvait contenir une correspondance du

